

ESPPADOM

Echanges financeurs – prestataires pour les services à domicile auprès des personnes en perte d'autonomie

Programme soutenu par
la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

Eléments à intégrer dans les CCTP des appels d'offres
des Conseils généraux relatifs au développement d'échanges dématérialisés avec les SAD pour respecter le référentiel Esppadom

Introduction**1 Objet**

Depuis 2011, l'association Edisanté, devenue Edess (Echanges de données dans l'espace sanitaire et social) développe, avec le soutien de la CNSA, un standard pour les échanges dématérialisés entre les CG et les SAD. Ce standard, développé de manière consensuelle avec les représentants des CG, des prestataires et des éditeurs, concerne, dans son état actuel, le mode prestataire, pour trois flux : transmission du plan d'aide, facture, télégestion.

L'un des objectifs d'Espadom est de favoriser l'ouverture du marché et de fournir un ensemble de spécifications qui puissent être intégrées, en tout cas exploitées, dans les appels d'offre des CG. Le standard fournit en particulier une définition précise des données échangées.

Il était donc d'emblée prévu que des recommandations soient proposées aux CG pour leurs CCTP, s'ils souhaitent utiliser le référentiel Espadom.

Il s'agit bien d'un choix. Pour les Conseils généraux, le fait de spécifier l'utilisation d'Espadom ne représente pas une contrainte juridique pour les échanges avec les acteurs des services à domicile. Espadom est un référentiel partagé d'une manière consensuelle par l'ensemble des éditeurs et les principales fédérations des services à la personne, et soutenu par la CNSA.

2 Contraintes d'architecture et contraintes sur les données

Le fait d'utiliser Espadom – et de l'inclure comme spécification dans un cahier des charges – est indépendant du choix d'architecture informatique. Le standard traite de la définition des données et des messages XML. Ces échanges peuvent se faire directement, au travers d'une plate-forme, au sein d'une démarche "logiciel comme un service". Il n'y a en particulier aucune dépendance par rapport aux différents choix possibles d'organisation et de responsabilités pour la télégestion.

Le standard ne traite pas du transport des messages, de la sécurité, de l'archivage. Cependant, il doit évidemment pouvoir être supporté par le réseau utilisé, aux standards et normes de l'Internet et du Web. En particulier, les échanges et les données doivent respecter la protection de la vie privée.

De même, le standard n'impose pas de nomenclature, à ceci près que celles qui seront retenues doivent pouvoir correspondre à la définition des données fournie dans le dictionnaire. Cependant, il est recommandé d'utiliser chaque fois que c'est possible les nomenclatures standard et celles qui sont normalisées.